Les produits chimiques utilisés pour la pose de carrelage

Risques et mesures de protection

suvaPro
Le travail en sécurité

Les produits chimiques utilisés pour la pose de carrelage – risques et mesures de protection

Produits	Effets	Risques	Mesures de protection	Premiers secours
Produits contenant du ciment ■ Ciment-colle ■ Mortier pour joints ■ Mortier pour crépi ■ Mortier de ragréage	En cas de contact avec la peau et les yeux, les produits à base de ciment peuvent provoquer des irritations ou des brûlures.	Lésion de la peau par suite de contacts prolongés ou répétés. Provoque l'eczéma des cimentiers.	En cas de possibilité de contact avec la peau, il est nécessaire de porter des vêtements de protection adéquats, tels que p. ex. des gants de caoutchouc ou d'utiliser une pommade protectrice.	En cas de contact avec la peau, laver les parties souillées à l'eau. Enlever les vêtements souillés.
Produits à deux composants Produits à base de résine époxy ■ Ciment-colle ■ Mortier pour joints ■ Mortier pour réparation Produits à base de polyuréthane ■ Colles spéciales	En cas de contact avec la peau et les yeux, les produits à deux composants peuvent provoquer des irritations. Le travail dans des locaux mal ventilés peut provoquer des irritations des voies respiratoires.	Lésion des yeux par projection. Lésion de la peau par suite de contacts prolongés ou répétés. Apparition d'eczéma. Les vapeurs et brouillards de durcisseurs PU peuvent provoquer un asthme aux isocyanates.	En cas de risque de projection dans les yeux, il faut porter des lunettes de protection. En cas de possibilité de contact avec la peau, il est nécessaire de porter des vêtements de protection adéquats, tels que p. ex. des gants de caoutchouc ou d'utiliser une pommade protectrice. Faire en sorte que les locaux soient bien ventilés.	En cas de projection dans les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes. Consulter un médecin. En cas de contact avec la peau, laver les parties souillées à l'eau chaude et au savon. Ne pas utiliser de solvant. Enlever les vêtements souillés. En cas d'irritation des voies respiratoires, sortir immédiatement à l'air libre. Consulter un médecin.
Solvants inflammables ■ Enduits préalables ■ Couches de fonds ■ Agents de nettoyage ■ Diluants	Les solvants dégraissent, dessèchent et gercent la peau, la rendant donc réceptive aux affections cutanées. Les projections de solvants irritent les yeux. L'inhalation de vapeurs de solvants nuit au système nerveux et aux fonctions cérébrales.	Lésion des yeux par projection. Lésion de la peau par suite de contacts prolongés ou répétés. Apparition d'eczéma. Les vapeurs de solvants peuvent provoquer des maux de tête, des vertiges, des malaises, etc. Les vapeurs de solvants sont inflammables!	En cas de risque de projection dans les yeux, il faut porter des lunettes de protection. En cas de possibilité de contact avec la peau, il est nécessaire de porter des vêtements de protection adéquats, tels que p. ex. des gants de caoutchouc ou d'utiliser une pommade protectrice. Il faut faire en sorte que les locaux soient bien ventilés. Feux nus interdits, défense de fumer, d'effectuer des travaux de soudage ou des travaux produisant des étincelles.	En cas de projection dans les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes. Consulter un médecin. Laver les parties souillées au savon et à l'eau. Enlever les vêtements souillés. En cas de malaise, sortir à l'air libre.

Les 7 règles d'or...

	Oui	Non
1. Ai-je une connaissance suffisante des produits manipulés? ■ Lire les indications figurant sur les étiquettes.	☐	☐
2. Est-ce que je travaille en toute sécurité (manipulation)? ■ Respecter le mode d'emploi.	☐	☐
3. Suis-je conscient des risques éventuels? ■ Respecter les inscriptions de mise en garde.	☐	☐
4. Suis-je efficacement protégé? ■ Suivre les mesures de protection figurant sur l'étiquette.	☐	☐
5. Ai-je un comportement adéquat? ■ Conserver les produits chimiques dans leurs emballages d'origine. ■ Ne jamais transvaser les produits chimiques dans des bouteilles à boissons ou des récipients pour produits alimentaires.	☐	☐
6. Est-ce que je respecte suffisamment les principes d'hygiène individuelle? ■ Changer de vêtements avant et après le travail. ■ Nettoyer la peau avec des produits combinant nettoyage et protection. ■ Soigner la peau avec des produits appropriés.	☐	☐
7. Suis-je informé quant à la procédure à suivre pour éliminer les déchets (comment et où)? ■ Respecter les instructions d'élimination.	☐	☐

...en matière de protection de la santé et de l'environnement

Suva
Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
Sécurité au travail
Pour renseignements:
Case postale, 1001 Lausanne
Téléphone 021-310 80 40-42
Internet http://www.suva.ch

Pour commander:
Case postale, 6002 Lucerne
Fax 041-419 58 51
Téléphone 041-419 59 17

Les produits chimiques utilisés pour la pose de carrelage
Risques et mesures de protection

Secteur Chimie

Reproduction autorisée avec indication des sources.
1ère édition – février 1998 – 4000

Référence: 44059.f